

Rendre à la Belgique sa place internationale



Notre diagnostic

- **Diminution du Budget Coopération : de 0,45 à 0,36 % du Revenu national brut.**
- **Diminution du Budget Défense : de 1,2 à 0,90 % du PIB.**
- **Fermeture de 18 ambassades et consulats.**

Ces trois chiffres sont le reflet du reflux dans l'importance accordée à l'action extérieure de la Belgique. Le gouvernement fédéral n'a eu aucune hésitation à couper dans les budgets, année après année, sans oublier de renvoyer la réalisation de ses promesses aux gouvernements suivants.

Pourtant, lorsqu'on ne prend pas la peine de peser sur les enjeux internationaux, ce sont les conflits et les problèmes à l'étranger qui nous impactent brutalement. En effet, il vaut mieux chercher à régler les crises en amont, à l'étranger, au lieu d'attendre qu'elles dégénèrent et viennent alors nous affecter directement en Belgique et en Europe. Le terrorisme, les tensions commerciales, les enjeux climatiques, l'approvisionnement énergétique, les catastrophes humanitaires, les crises migratoires peuvent être anticipés si on les traite à la source. En outre, lorsque nous ne prenons pas la peine d'investir suffisamment dans notre action extérieure et lorsque l'UE n'est pas en mesure de s'accorder d'une seule et forte voix pour peser sur la scène internationale, d'autres acteurs comme la Chine, la Russie, les États du Golfe ne manquent pas de combler ce vide et ils le font selon leurs méthodes et leurs agendas. Ce sont nos intérêts et nos valeurs qui sont alors fragilisés.

Alors que la Belgique s'était engagée légalement en faveur de 0,7 % (norme OCDE), notre aide publique au développement (APD) est passée de 0,45 % du Revenu national brut (RNB) en 2013, sous le précédent gouvernement, à 0,40 % en 2018. Et ce chiffre est gonflé artificiellement puisqu'on y inclut les dépenses effectuées en Belgique dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile. En réalité, sans les dépenses liées à Fedasil, notre APD n'atteint plus aujourd'hui que 0,36 % du RNB...

Dès le début de la législature, le gouvernement fédéral a décidé de réduire fortement notre réseau diplomatique à l'étranger, en fermant pas moins 18 ambassades et consulats. Cette « force de frappe » de notre diplomatie, cette capacité d'information, de représentation et de défense de nos intérêts a donc, elle aussi, été victime du manque d'importance accordée à l'action extérieure de notre pays et à la défense de nos intérêts à l'étranger. La présence d'un parti séparatiste au sommet de l'État pendant 4 ans n'y est peut-être pas étrangère.



Pour ce qui est d'assumer notre part de responsabilité en matière de sécurité collective, la situation n'est pas meilleure : notre effort de défense (le budget défense plus la charge des pensions) en part du PIB est passé de 1,01 % en 2013 à 0,92 % du PIB, plaçant ainsi la Belgique en avant-dernière position sur les 28 pays de l'OTAN ! On s'est bien au contraire éloigné de l'objectif de 1,3 % du PIB en 2030 annoncé en fanfare par la majorité lors de son installation. Sans parler de l'objectif de 2 % décidé par l'OTAN et approuvé par la Belgique en 2014.

Notre vision



Une véritable ambition belge pour un monde et un développement durable sûr et respectueux de la dignité humaine

Le contexte politique et stratégique international a considérablement évolué ces dernières années. Les tensions internationales sont plus vives. Les dangers sont nombreux : flanc Est de l'Europe (forte agressivité de la Russie qui occupe militairement 3 pays : Ukraine, Moldavie et Géorgie), multiples tentatives de déstabilisation des démocraties occidentales par la Russie, flanc Sud (Libye, Sahel, Syrie/Irak, Turquie), expansionnisme chinois, grave instabilité en Afrique centrale, conflits asymétriques et hybrides, « proxy wars », terrorisme, cyberattaques).



L'Union européenne elle-même se fissure, se fragmente, doute de son avenir. Les populistes anti-européens gagnent chaque jour un peu plus d'espace.

De son côté, l'administration Trump ne se contente plus de menaces ou de provocations à l'encontre de l'Union européenne, elle défend des positions contraires à nos intérêts : sur le climat, sur les échanges commerciaux, sur le conflit israélo-palestinien, sur le nucléaire iranien, sur le soutien au Brexit dur, sur l'UE considérée comme une « ennemie », sur le G7, sur l'OTAN. Le projet nationaliste, isolationniste et dangereux pour l'environnement de Trump est contraire à notre vision de la société et du monde. Le président américain revendique son mépris à l'encontre de toute forme de régulation mondiale ainsi qu'à l'encontre du multilatéralisme ; comme il ne cache pas sa volonté de se défaire des organisations internationales qui les promeuvent.

Pour le cdH, face à ces menaces et à ces risques, l'UE et la Belgique en son sein doivent plus que jamais assumer leur part de responsabilité dans les affaires internationales de manière cohérente. L'amélioration de notre action extérieure ne peut se concevoir qu'en renforçant et en combinant tous les outils à notre disposition et la coopération civile et militaire internationale, en ce compris l'aide au développement, la coopération judiciaire, économique, parlementaire, ainsi qu'en matière environnementale. Chacun doit être vu comme indispensable aux autres, sans quoi notre politique extérieure sera déséquilibrée et inefficace. À l'inverse des réductions budgétaires à courte vue mises en œuvre depuis 2014, le cdH plaide pour un réinvestissement majeur dans chacun de ces instruments de notre projection internationale. Nous voulons mettre en œuvre une diplomatie claire et résolue, une politique étrangère cohérente avec nos valeurs et nos intérêts, et faire de la Belgique un acteur clé sur la scène européenne et internationale. Pour être à la hauteur de ces objectifs, le cdH plaide pour que

notre politique étrangère puisse bénéficier de moyens accrus : augmenter le budget de la coopération au développement pour atteindre 0,7 % du RNB ; augmenter le budget de la défense pour atteindre 1,3 % du PIB en 2024.

Nos priorités

Œuvrer pour une refondation humaniste de la mondialisation ;

- 1. Renforcer notre aide au développement**
- 2. Construire l'Europe de la Défense ;**
- 3. Articuler la diplomatie francophone avec l'État fédéral.**

Mise en œuvre

1. Œuvrer pour une refondation humaniste de la mondialisation

Pour le cdH, les relations internationales doivent à la fois promouvoir les valeurs universelles qui fondent la démocratie et l'État de droit, et constituer un moteur de développement économique, social et culturel au service de nos intérêts dans le monde.

Ces valeurs découlent directement de notre histoire belge et européenne, de nos textes fondateurs et notamment la Charte européenne des droits fondamentaux.

Les droits de l'Homme, la place des femmes et celle des minorités, la liberté d'opinion et d'expression, l'indépendance des médias sans laquelle aucune conscience politique digne de ce nom ne peut être forgée, la solidarité et le développement, le respect du droit international et de la diversité culturelle qui sous-tend notre combat pour la francophonie, tous ces principes doivent être affirmés et respectés.

Dans cette perspective, le cdH plaide pour que la Belgique puisse œuvrer dans les instances internationales pour la défense des droits humains, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Leur application doit être soutenue et encouragée avec nos partenaires, en Europe et dans le monde. Ces combats seront ceux de notre diplomatie.

La Belgique doit se faire le chantre d'un multilatéralisme fort et agir en faveur d'une refondation de l'ordre mondial.

Si les effets positifs de la mondialisation ne doivent pas être sous-estimés sur le plan du développement et de la réduction de la pauvreté dans le monde, les dérives qu'elle engendre doivent trouver une réponse : catastrophes environnementales, inégalités considérables au sein de nos sociétés et entre nos sociétés. L'enjeu fondamental aujourd'hui est de repenser notre approche au vu des transformations profondes.

Concrètement :

- ↪ Renforcer les voies et moyens d'une coopération internationale capable de définir des standards communs en matière sociale ;
- ↪ Poursuivre, en Europe et dans le monde, les efforts pour garantir le respect des droits de l'Homme en tant que fondement d'un État démocratique ;
- ↪ Œuvrer pour une refondation de l'OMC pour que cette organisation puisse redevenir le moteur de la régulation des échanges commerciaux et faire du multilatéralisme commercial la norme au niveau mondial ;
- ↪ Intégrer dans les accords commerciaux nos propres exigences sociales et environnementales ; nos balises en termes de respect des droits humains, de production alimentaire de qualité et de normes sanitaires, d'exclusion de domaines d'utilité publique, tout en incluant des modes de régulation financière et bancaire, l'échange de données et la lutte contre les paradis fiscaux. La conclusion de ces accords commerciaux devra se faire dans un souci d'exigence de transparence maximale entre la Belgique et les institutions européennes, notamment dans la définition des mandats de négociation et dans le suivi de la mise en œuvre. Enfin, le règlement des différends doit faire l'objet d'une réforme en profondeur, à la lumière de l'avis de la Cour de justice.

2. Renforcer notre aide au développement

Depuis 2002, la Belgique s'est engagée par force de Loi à accorder 0,7 % de son Revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Cet objectif n'est toujours pas atteint, malgré un pic de 0,64 % du RNB en 2010. Depuis, la majorité actuelle a diminué de plus de 20 % le budget de la Coopération au développement. La Belgique ne consacre donc plus en 2018 que 0,40 % de son RNB à l'APD. Il faut renverser cette tendance au plus vite. C'est seulement de la sorte qu'on pourra mieux prévenir les crises, mieux soutenir les pays tiers dans leur développement et trouver des solutions aux diverses catastrophes humanitaires qui touchent des régions entières.

Concrètement nous voulons :

- ↪ Définir une trajectoire de croissance précise et réaliste pour atteindre la norme de 0,7 % d'ici 2024 ;
- ↪ Sortir l'accueil des demandeurs d'asile du budget de l'aide au développement.
- ↪ Axer davantage l'aide au développement sur la promotion de la gouvernance de qualité et l'efficacité des institutions, l'amélioration de l'éducation, l'accès aux soins de santé de qualité et le soutien à l'émancipation des femmes ;
- ↪ Consacrer 15 % des moyens de la coopération belge à l'éducation et 15 % aux soins de santé ;

- ↪ Analyser les besoins et les opportunités du secteur éducatif, les mettre en avant dans toute conclusion de nouvel accord bilatéral ;
- ↪ Contribuer à la réalisation de l'objectif d'un monde sans faim. Consacrer au moins 15 % du budget de la Coopération à la réalisation du droit à l'alimentation, par l'appui aux politiques publiques renforçant la souveraineté alimentaire et le soutien à l'agriculture familiale et aux pratiques agroécologiques ;
- ↪ Renforcer la cohérence au bénéfice des pays partenaires. Le cdH demande de plus grandes synergies entre la Coopération au développement fédérale et les initiatives des entités fédérées. A tous les niveaux, le partenariat pour le développement doit faire l'objet d'une démarche authentiquement concertée avec la société civile (associations, pouvoirs locaux...).
- ↪ Reprendre le contrôle politique sur l'affectation de son aide humanitaire. En effet, le gouvernement fédéral a privilégié une aide humanitaire belge peu ou pas affectée, c.-à-d. qui est allouée directement aux ressources générales des organisations humanitaires internationales. Aux yeux du cdH, cela implique pourtant une importante perte de contrôle sur l'utilisation faite des moyens octroyés, et cela empêche surtout de faire des choix politiques et de défendre concrètement nos priorités, en fonction des évolutions en cours.
- ↪ Relever le plafond des libéralités dans la déclaration d'impôt en augmentant les montants pouvant bénéficier d'une réduction d'impôts qui passeront de 10 à 20 % de l'ensemble des revenus nets des donateurs.

3. Construire l'Europe de la Défense

Notre engagement dans les grands défis du monde doit être au cœur de notre action diplomatique. Or, le gouvernement actuel a préféré se désengager de la scène diplomatique, tant par ses choix budgétaires que par son manque d'initiative et de leadership, sa frilosité, y compris dans des dossiers où la Belgique dispose pourtant d'une expertise et d'une crédibilité évidentes tels que l'Afrique centrale ou la prévention des conflits. On n'a pas assez entendu la Belgique sur ces sujets depuis 2014. La Belgique doit à présent proposer à nouveau des initiatives ambitieuses.

Notre vision de l'action diplomatique se fonde sur trois objectifs : la sécurité, la promotion des biens communs (éducation, culture, environnement, etc.), enfin, une nouvelle ambition européenne.

Pour être efficaces, notre diplomatie et notre coopération au développement doivent être accompagnées d'une capacité militaire crédible et la Belgique doit être en mesure d'assumer sa part de la sécurité collective. Pourtant, nous sommes aujourd'hui avant-derniers des 28 pays de l'OTAN, avec 0,90 % du PIB consacré aux dépenses de défense.

Pour le cdH, le réinvestissement dans nos forces armées est indispensable et urgent, en particulier en matière d'équipement. Il devra donc être poursuivi et renforcé.

Mais un tel réinvestissement n'a de sens que s'il est pensé et mis en œuvre dans le cadre d'une accélération de la construction d'une véritable défense européenne dotée d'une autonomie stratégique articulée avec l'Alliance Nord Atlantique. L'OTAN elle-même doit évoluer vers une organisation élargie qui assume la paix et la stabilité avec des pays dont nous partageons les ambitions démocratiques en Asie, en Afrique et en Amérique latine. La Belgique doit donc impérativement promouvoir ses intérêts stratégiques en faveur d'une défense commune européenne et d'une véritable autonomie stratégique pour l'UE.

Enfin, nous portons une grande ambition pour l'Europe. La Belgique doit réaffirmer sa volonté européenne, sa vision, son projet.

Concrètement nous voulons :

- ☞ Prendre le leadership dans les dossiers qui nous concernent le plus (terrorisme, migration, climat, Afrique centrale, résolution de conflits, etc.) ;
- ☞ Saisir l'opportunité du siège de la Belgique au Conseil de Sécurité de l'ONU pour faire avancer des dossiers qui nous préoccupent, notamment en matière de prévention des conflits et de diplomatie préventive (dont les lignes budgétaires doivent aussi être réalimentées au niveau belge) ; et pour ce qui concerne la situation en Afrique centrale ;
- ☞ Soutenir au niveau européen et international le développement d'une éducation inclusive et de qualité dans les pays partenaires et par le biais d'institutions multilatérales, offrant aux enfants et aux adolescents un accès aux connaissances et aux compétences essentielles en vue d'une citoyenneté active, d'une émancipation professionnelle et pour lutter contre les inégalités ;
- ☞ Œuvrer pour la négociation d'un Pacte universel pour l'environnement ;
- ☞ Œuvrer pour la construction de l'Europe de la Défense dont la première étape réaliste devra être de mettre en œuvre rapidement et concrètement les nombreuses initiatives qui ont été lancées (Fonds européen de la Défense, Coopération structurée permanente (CSP), Initiative européenne d'intervention, etc.).
- ☞ Assurer la cohérence de nos choix politiques et en termes d'achats militaires avec la volonté de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe. Cela maximisera les retours industriels en Belgique et en Europe permettant le développement d'une industrie de la défense intégrée au niveau européen.
- ☞ Établir un plan de convergence militaire stratégique et doctrinal avec nos voisins - les Pays-Bas, le Luxembourg, la France et l'Allemagne, avec lesquels nous entretenons déjà des coopérations sectorielles bilatérales solides. Dans un cadre organisant la dépendance réciproque entre partenaires, l'objectif sera alors de réaliser à 5 un socle de défense commune sur lequel la défense européenne s'appuiera dans l'avenir.

- ☞ Mettre en œuvre de véritables synergies entre les politiques sectorielles qui ont des implications en termes de défense et qui sont menées par les divers niveaux de pouvoir. Pour le cdH, il faut organiser une coopération structurelle qui permettra à chacune de ces politiques de se renforcer mutuellement, au bénéfice de la Défense et de l'ensemble de l'économie belge.
- ☞ Encourager la constitution de pôles d'innovation liés à certains quartiers militaires spécialisés dans des domaines spécifiques (par exemple : la motorisation autour de l'arsenal de Rocourt, la cybersécurité à Bruxelles auprès des services de renseignement, le biomédical avec l'Hôpital militaire, etc.). Similaires au modèle des pôles de compétitivité wallons, ces pôles d'innovation liés à la Défense associeront les militaires concernés, les entreprises et PME, les centres de recherche et les universités et les différents gouvernements. Enfin, ils devront être mis en œuvre en partenariat avec les organismes régionaux en charge de l'emploi et de la formation, notamment afin d'y développer la formation professionnelle.
- ☞ Œuvrer à la mise en place d'un programme d'investissement consacré à l'innovation à double usage, civil et militaire. Ce programme permettrait d'une part de comptabiliser ces investissements dans l'objectif de l'OTAN de consacrer 2% du PIB de la Défense tout en répondant à l'impératif de la Belgique d'investir davantage dans les filières technologiques.
- ☞ Ouvrir nouveau quartier militaire dans le Hainaut. Le Hainaut dispose d'un important bassin de demandeurs d'emploi qui pourrait pallier le problème de recrutement de la Défense. Or, le Hainaut est la seule province sans quartier militaire d'envergure. En outre, les entreprises aéronautiques présentes en nombre dans la région de Charleroi-Gosselies permettraient d'y développer un pôle d'innovation de la Défense, centré sur l'aérien.

4. Articuler la diplomatie francophone avec l'État fédéral

Les mutations profondes du contexte mondial ne sont pas qu'économiques ou stratégiques. Elles affectent la recherche et l'enseignement supérieur, désormais complètement internationalisés et soumis à une forte concurrence. La création culturelle peine à suivre l'explosion des technologies et des modes de diffusion. La nature des défis sociétaux appelle des réponses mondiales, mais également une action des pouvoirs publics afin que les acteurs de Wallonie et de Bruxelles puissent peser sur les réponses qui doivent y être apportées.

Nos institutions d'enseignement supérieur ont une réputation qui attire les étudiants, chercheurs et professeurs des quatre coins du monde. La vitalité exceptionnelle de notre tissu culturel a besoin d'outils pour soutenir son développement et son rayonnement au-delà des frontières.

Pour le cdH, le meilleur moyen de promouvoir notre pays résultera du soutien et de la mise en valeur de nos talents. Les différents réseaux de représentation doivent être rationalisés et mieux coordonnés. Nos artistes, nos sportifs, nos associations, nos entrepreneurs sont les meilleurs ambassadeurs que l'on puisse trouver !

Pour cela, nous plaçons pour un recentrage stratégique des relations extérieures des entités fédérées au service des besoins de développement international des acteurs économiques, scientifiques, sociaux et culturels de Wallonie et de Bruxelles. Ce recentrage doit aller de pair avec une rationalisation des outils et programmes, en particulier des réseaux de représentation à l'étranger.

Concrètement :

- ☞ Le cdH veillera à rééquilibrer les budgets que les entités fédérées consacrent à leurs relations internationales afin de privilégier les projets portés par les opérateurs eux-mêmes. Les frais de structure seront réduits au bénéfice des actions ;
- ☞ Les dispositifs de bourses et de stages seront revalorisés et ciblés sur des niches d'opportunités qui ne sont pas couvertes par des programmes européens ;
- ☞ La coopération universitaire au développement, qui permet à nos établissements de mener avec leurs homologues des pays du Sud des projets de recherche, de formation et d'appui à la gouvernance académique, continuera de bénéficier d'un soutien structurel.
- ☞ La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie renforceront leur participation dans toutes les organisations internationales dans lesquelles elles sont membres. En particulier, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'investira activement dans la réforme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en plaidant pour un ciblage de son action sur ses missions fondamentales que sont la langue, la culture et la solidarité. La poursuite du soutien de la Fédération aux actions de l'OIF dépendra de la capacité de celle-ci à atteindre une plus grande efficacité et un meilleur équilibre entre dépenses de fonctionnement et de programmes ;
- ☞ La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie poursuivront leur coopération autour de 9 pays partenaires prioritaires, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, Haïti, le Maroc, la Palestine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Sénégal ;
- ☞ Au-delà de ces pays, le cdH plaidera pour une approche plus pragmatique et plus flexible, et accordera une place plus large aux besoins et priorités des départements sectoriels. Hormis la concentration des actions menées avec les pays en développement, le cloisonnement géographique doit faire place à des interventions axées sur la détection des opportunités sans limitation géographique a priori ;
- ☞ Au nom de la promotion des valeurs, les Régions wallonne et bruxelloise s'attacheront à accroître les exigences éthiques du code de conduite européen sur les exportations d'armes et à en rendre le caractère juridiquement contraignant dans tous les États membres de l'UE. Il s'agit notamment d'augmenter les dispositions visant à prévenir les risques de réexportation vers des zones à risque ;

- ↪ Le cdH considère que les relations internationales de la FWB et de la Wallonie seraient gérées de manière plus efficiente par un seul Ministre ;
- ↪ La recherche de synergies ne doit pas faire du commerce extérieur l'objectif dominant de la politique extérieure des entités fédérées ;
- ↪ Vu les moyens humains et financiers considérables que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie consacrent à leurs différents réseaux à l'étranger, il est indispensable de les rationaliser et d'en réduire les coûts. Les délégations Wallonie-Bruxelles seront ramenées à 15 postes. Dans leurs zones respectives, les délégués WB assureront la coordination des différents agents et réseaux spécialisés ;
- ↪ Nous encourageons une politique de promotion de la langue française tout en veillant à faire réellement appliquer et respecter le multilinguisme au sein des institutions européennes. Ceci est conforme à notre volonté d'une Europe démocratique et proche du citoyen.